

APPEL A COTISATION 2023 (1^{er} janvier au 31 décembre 2023)



- **70 euros** pour un revenu net supérieur ou égal à 2300 euros / mois
- **40 euros** pour un revenu net inférieur ou égal à 2300 euros / mois

Cette cotisation permet à tout membre à jour d'avoir accès à

l'ESPACE MEMBRE du site de la SFETD www.sfetd-douleur.org qui comprend :

- Votre profil et l'historique de vos cotisations / justificatifs de facturation
- L'annuaire des membres et l'annuaire SFETD des Structures Douleur Chronique
- Le Guide de Bonnes pratiques des SDC
- Les newsletters de l'année (réception et archivage)
- Votre accès à la E-Revue Douleur & Analgésie si vous êtes abonné
- Des documents et liens utiles
- Tous les supports enregistrés des anciens congrès

VIEWR et tous les contenus digitaux de la SFETD <https://viewr.congres-sfetd.fr/>

- Un accès illimité aux replays des Congrès 2020 / 2021 et 2022
- Un accès illimité aux replays des journées d'experts (Kétamine et r-TMS)
- Un accès illimité aux replays des journées thématiques de 2022

DES TARIFS PREFERENTIELS

- Tarifs préférentiels pour l'abonnement à la revue *Douleur et Analgésie*
- *Tarifs membre pour l'inscription aux formations proposées par MALEVA SANTE*
- *Tarif membre* lors de l'inscription au Congrès annuel

D'AUTRES AVANTAGES

- Paraître dans l'annuaire en ligne de la SFETD et y avoir accès
- Bénéficier d'une interface avec les Commissions professionnelles de la société
- Assister et voter lors de l'Assemblée Générale annuelle
- Accéder à la version en ligne de l'*European Journal of Pain* de l'EFIC

Comment régler votre cotisation annuelle ?

1- Par carte bancaire

Directement depuis l'espace membre à l'aide de votre **identifiant** et **mot de passe**

2- Par prélèvement Automatique ou par virement sur simple demande par courriel: sfetd@sfr.fr

3- Par chèque bancaire

Chèque libellé à l'ordre de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur (SFETD) et adressé: SFETD - 972 Route des grands roseaux 38620 MONTFERRAT

Un changement de situation ?

Vous pouvez modifier votre profil directement en ligne !

Pour une meilleure gestion de nos bases de données, tout adhérent non à jour de sa cotisation, pour la deuxième année consécutive fera l'objet d'une radiation au 31 décembre de la deuxième année.